

AIDE PARTICIPATIVE CANTINE SCOLAIRE 2020 - 2021

Une aide participative sera attribuée pour les frais de cantine scolaire des enfants de la commune d'Echinghen fréquentant la maternelle, jusqu'à la fin du primaire.

Cette aide ne représentera que le différentiel entre le prix versé pour un enfant domicilié sur la commune de Baincthun où se situe l'école, et le prix demandé pour un enfant domicilié à Echinghen, quel que soit le lieu de sa scolarité.

Il propose de prendre comme prix de référence, le coût de la cantine scolaire de l'école de Baincthun (62), tant que la commune d'Echinghen a une convention de participation aux frais de scolarité avec la commune de Baincthun(62).

La commune ne mandatera qu'en une seule fois, à chaque fin d'année scolaire sur présentation d'un document acquitté.

Le premier mandatement se fera lors de la 1^{ère} année scolaire 2020-2021, ainsi que pour les suivantes.

*Cette aide participative de cantine scolaire, sera créditée au représentant légal, sur présentation d'une facture acquittée de l'école ou de la collectivité territoriale et d'un RIB **(au nom du représentant légal)** en double exemplaire.*

Pour les enfants en garde alternée, les parents devront fournir tout document justifiant de l'identité du parent ayant acquitté les factures.